



PERMANENCES À DESTINATION DES CATL

Votre fonction évolue dans un paysage de l'ATL en mouvement

De nouvelles législations soulèvent des questionnements (ex : réforme des rythmes scolaires annuels)

La collaboration avec nos services est de plus en plus étroite

Vous souhaitez plus de proximité avec nos services

Vos référentes agréments et gestionnaires de subventions proposent de vous rencontrer lors de permanences



But : Répondre aux questions administratives sur les critères d'agrément, les renouvellements CCA et PCLE, le décret ATL, les conditions de formations en AES, le cadre de la fonction de CATL, les subventions, les PAD, le portail pro.one, faire la promotion d'outils ONE,...



Où ? Au sein de l'administration subrégionale de l'ONE de votre choix.

Quand ? Au 1^{er} trimestre 2024 !

- Hainaut : le 22 février
- Namur : le 14 mars
- Bruxelles : le 18 mars
- Brabant Wallon : le 19 mars
- Luxembourg : le 21 mars
- Liège : le 25 mars

**Des dates complémentaires pourront être ajoutées en fonction du nombre de participants.*

Comment ? Pour vous inscrire, il suffit de remplir le formulaire en cliquant [ici](#).

Date limite d'inscription : Le 15/01/2024.

Dès votre inscription reçue, votre référente agrément fixera avec vous une plage de rendez-vous de 50 minutes dans l'ASR de votre choix.

